

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE
MRC DES CHENAUX**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
19 DÉCEMBRE 2013**

À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité, tenue à la salle municipale située au 300 rue principale Saint-Narcisse, le jeudi 19 décembre 2013 à 20h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 20h06 et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 1664 du présent procès-verbal.

CORRESPONDANCE

- De madame Catherine Ferembach, sous-ministre adjointe, nous informant que l'appel de projets pour l'édition 2013-2014 du Programme d'Infrastructure Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) est présentement en cours et se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2014.
- De monsieur Daniel Cotte, président de la Table pour récupération hors foyer et de madame Maryse Vermette, présidente-directrice générale, Éco entreprise Québec, nous informant d'un programme d'aide financière pour l'achat d'équipement de récupération dédié aux aires publiques municipales. Un remboursement de 70% du coût de l'achat des équipements est prévu jusqu'à concurrence de 840\$
- De monsieur Pierre St-Onge, secrétaire-trésorier de la MRC des Chenaux nous informant du règlement numéro 2013-88, prévoyant les modalités de l'établissement des Quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2014 et de leur paiement par les municipalités membres.
- De monsieur Pierre St-Onge, secrétaire-trésorier de la MRC des Chenaux nous informant du règlement 2013-87, concernant une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant est accordée pour la reconstruction du pont traversant la rivière Champlain sur la route 138. Cette dérogation permet d'augmenter de plus de 25% la superficie de l'ouvrage exposée aux inondations. Ces travaux doivent être conformes aux plans et devis préparés sous l'autorité du ministère des Transports du Québec.

(DE MESSIEURS)

- De messieurs Sylvain Gaudreault et Réjean Hébert, ministres, nous informant que notre projet d'ascenseur au centre communautaire est admissible à une aide financière de 100 000\$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 125 000\$ dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés(PIQM-MADA).
- De Kino-Québec, nous informant des bienfaits d'un mode de vie physiquement actif. Aussi, ils nous transmettent un dépliant afin de nous aider à favoriser l'activité physique chez les jeunes.
- De Me Rino Soucy, avocat chez Soucy Boudreau Avocats, offrant leurs services en droit municipal et droit du travail.
- De madame Micheline Thibeault et des membres du club de scrabble nous remerciant pour le prêt d'une salle à l'école Notre-Dame.
- De madame Maryse Bellemare, présidente du comité organisateur du Relais pour la vie de la MRC Des Chenaux, sollicitant notre appui en tant que commanditaire. Cette activité aura lieu le 31 mai prochain à Sainte-Anne-de-la-Pérade.
- La grande guignolée des médias en Mauricie et Centre-du-Québec, sollicitant notre appui financier à la campagne 2013.
- De madame Louise St-Pierre, présidente et chef de la direction Cogeco Câble Canada, félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse.
- De monsieur Denis Pépin, directeur général du Centre Régional de Lanaudière, félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse.
- Des administrateurs du Conseil québécois du sentier Transcanadien, félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse. Aussi, ils nous informent que le sentier Transcanadien devrait être terminé en 2017 et s'étalera sur plus de 23 000 kilomètres.
- De monsieur Yves Guay, inspecteur-chef du Bureau du Commandant de la sûreté du Québec, félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse et nous informe qu'une visite du Quartier général est prévue le 6 février prochain.
- Des membres du conseil d'administration de Culture Mauricie, félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Formation sur le comportement éthique

Madame Linda MacCulloch, conseillère au siège numéro 4, a transmis à monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, son attestation de réussite à la formation sur le comportement éthique, daté du 30 novembre 2013 et organisée par la Fédération québécoise des municipalités.

(RÉSOLUTION)

Résolution 2013-11-173 de la MRC des Chenaux, concernant une subvention pour l'achat et l'installation de jeux d'eau

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général, nous a transmis la résolution 2013-11-173 concernant une aide financière de 27 130\$ pour la réalisation de notre Parc de jeux d'eau.

Protocole pour l'octroi d'une aide financière, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité « Pacte Rural »

Nous avons reçus un premier montant de 18 991\$, représentant 70% de l'aide financière accordée à notre projet de jeux d'eau. Le deuxième versement, soit 30% de l'aide financière accordée nous sera versé à la réception du rapport final. De plus le protocole indiquant les différentes modalités des parties a été signé et transmis le 13 décembre dernier par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

Convention d'aide financière du ministère de la Famille

Monsieur René Patry, directeur régional du ministère de la Famille, nous informe que suite à notre demande d'aide financière de 2012 afin de mettre à jour une politique familiale municipale, un montant de 5 000\$ nous avait été accordé et qu'un premier versement de 2 500\$ nous a été octroyé. Nous avons jusqu'au 31 mars 2014 pour faire parvenir notre reddition de comptes afin que le ministère émette le dernier versement de 2 500\$.

Dossier de madame Dugas Gentiletti, demande de dédommagement

Madame Dugas Gentiletti demeurant au 88, chemin du Barrage à Saint-Narcisse, nous tient responsable des bris subis à son puits, sa pompe et à la tuyauterie d'alimentation en eau potable pour un montant de 1926,80\$. La demande a été déposée au greffe des petites créances de la chambre civile de la Cour du Québec. Le 17 décembre dernier, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité de Saint-Narcisse, a déposé en personne un avis de contestation au greffe des petites créances de la chambre civile de la Cour du Québec à Trois-Rivières.

Centre d'appels d'urgence

Toute municipalité locale doit, afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire, s'assurer des services d'un centre d'appels d'urgence ayant obtenu un certificat de conformité avant le 31 décembre 2013. Monsieur Alain Beauséjour a informé verbalement monsieur Stéphane Bourassa, directeur général que notre centre d'appel était en attente d'une confirmation du ministère.

Ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Madame Linda Daoust, directrice générale à la MMQ, nous informe que notre montant de ristourne s'élève à de 1 720\$ pour l'année 2013. Ce montant nous sera transmis le mois suivant notre renouvellement.

Demande de prolongation de la date d'échéance du permis de construction de monsieur Raynald Thibault

Monsieur Raynald Thibeault, demeurant au 37, rang des Chutes à Saint-Narcisse, demande pour des raisons de santé, une prolongation de la date d'échéance du permis de construction jusqu'à la fin de l'automne 2014, permis qui lui avait été émis le 3 décembre 2012 pour l'installation du revêtement extérieur de l'agrandissement de la résidence. (PRISE)

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Aucune question.

2013-12-24

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de décembre 2013 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-25

Offre de contrat du ministère des Transports (MTQ) pour le fauchage des abords des routes sous leur juridiction pour les années 2014-2015-2016

ATTENDU que le (MTQ) offre aux municipalités qui le désirent de faire elles-mêmes le fauchage des abords des routes qui sont sous la responsabilité du MTQ ;

ATTENDU que le MTQ veut uniformiser ses méthodes de fonctionnement et offrir aux municipalités la possibilité d'effectuer les travaux précités, mais au taux équivalent à celui que paie le MTQ actuellement ;

ATTENDU que le MTQ nous offre un montant de 603,84\$ pour chacune des années 2014, 2015 et 2016 pour effectuer les travaux de fauchage des abords des routes 352 et 359 sur une longueur totale de 13,44 kilomètres par 1,8 mètre de largeur, aux endroits situés sur le réseau routier dont l'entretien est à la charge du MTQ conformément au bordereau joint à l'offre dudit Ministère ;

ATTENDU que notre municipalité effectue certains travaux pour le MTQ depuis 2001, en même temps que nous procédons aux nôtres et qu'il est avantageux que le fauchage des abords de toutes les routes et chemins municipaux se fasse en même temps ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyée par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse accepte l'offre du MTQ pour effectuer les travaux de fauchage des abords des routes sur le réseau du MTQ aux endroits décrits au bordereau des quantités transmis par le MTQ, lequel bordereau est annexé à la page 1668 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE le Conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer l'entente de marché avec le MTQ dont l'offre est de 603,84\$ pour chacune des années 2014-2015-2016 ;

Adopté à l'unanimité.

(COMITÉ)

2013-12-26

Comité Consultatif d'Urbanisme, nomination des membres

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 2006-06-399 relatif aux dérogations mineures en matière de zonage et de lotissement ;

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement relatif à la création d'un Comité Consultatif d'Urbanisme, lequel est entré en vigueur le 31 décembre 1981;

ATTENDU que la réglementation stipule que le Comité Consultatif d'Urbanisme est formé de 5 membres permanents nommés par le Conseil, dont 2 membres du Conseil municipal et 3 membres choisis parmi les contribuables résidents dans la municipalité;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil nomme madame Linda MacCulloch et monsieur René Pinard comme membres du Conseil municipal pour le représenter au sein dudit Comité ;

QUE le Conseil nomme également monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité, comme membre adjoint au Comité Consultatif d'Urbanisme ;

QUE le Conseil, conformément à l'article 2.1 du règlement numéro 2008-10-429 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement sur le Comité Consultatif d'Urbanisme et abrogation des règlements antérieurs, nomme les membres aux sièges suivants et en fixe la date de fin de leur mandat comme suit :

Siège # 1 :	Monsieur René Pronovost,	membre permanent, 31 déc. 2014
Siège # 2 :	Monsieur Roger Brouillette,	membre permanent, 31 déc. 2014
Siège # 3 :	Monsieur Roland Gervais,	membre permanent, 31 déc. 2014
Siège # 4 :	Monsieur René Pinard,	membre permanent, 31 déc. 2014
Siège # 5 :	Madame Linda MacCulloch,	membre permanent, 31 déc. 2014
---	Monsieur Stéphane Bourassa,	membre adjoint 31 déc. 2014

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-27

Reconduction du mandat de monsieur Jean-Yves Rousseau pour l'entretien ménager de nos immeubles municipaux

ATTENDU que Monsieur Jean-Yves Rousseau, entrepreneur en conciergerie, a manifesté son intérêt pour poursuivre son travail de conciergerie des édifices municipaux;

ATTENDU l'entretien et le déneigement supplémentaire requis pour la location de locaux à l'école Notre-Dame;

ATTENDU les négociations intervenues entre Monsieur Rousseau et Stéphane Bourassa, directeur général, pour le renouvellement de son contrat, lequel couvre la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;

ATTENDU que les membres du Conseil sont satisfaits du travail exécuté par monsieur Rousseau;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

(QUE)

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse accepte de reconduire le contrat de monsieur Jean-Yves Rousseau pour la conciergerie des édifices municipaux, conformément au cahier de la description des tâches consigné au dossier de la conciergerie et signé par les parties;

QUE le contrat de conciergerie est octroyé au montant de 21 556,20\$ par année soit une augmentation de 3% par rapport au contrat de l'année 2013, taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;

QUE le Conseil mandate le Maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d'exécution des travaux de conciergerie avec monsieur Jean-Yves Rousseau.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-28

Le 55e téléthon du Noël du Pauvre, invitation à y souscrire

ATTENDU l'organisation du 55^e Téléthon du Noël du Pauvre qui a été diffusé sur les ondes de Radio-Canada Mauricie de 17h00 à minuit et qui a été tenu au centre d'action bénévole le 6 décembre dernier sous la forme d'une collecte de dons en argent;

ATTENDU que les besoins de certains citoyens de notre paroisse sont variés : chauffage, vêtements et chaussures, nourriture, médicaments et que le comité organisateur sollicite la participation financière de la municipalité à cet événement;

ATTENDU que le conseil municipal participe, annuellement, à la campagne de financement du Noël du Pauvre considérant les efforts déployés par les bénévoles pour organiser cette activité spéciale de financement;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil acquiesce à la demande du Comité du Noël du Pauvre en offrant un don au montant de cent dollars (100\$).

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-29

Entretien de la patinoire pour la saison 2012-2013, mandat accordé à monsieur André Ayotte

ATTENDU que depuis plusieurs années la Municipalité donne un contrat pour l'entretien de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace au montant de 2 500\$;

ATTENDU que monsieur André Ayotte a effectué ce travail bénévolement pour la municipalité depuis deux ans, mais a manifesté dernièrement le souhait d'être rémunéré pour ce travail ;

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'avis de faire exécuter ce travail à forfait;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

(QUE)

QUE le Conseil acquiesce à la demande de monsieur André Ayotte, pour l'exécution des travaux requis pour la confection et l'entretien de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace pour la saison hivernale 2012-2013, au montant forfaitaire de 2 500\$ pour la saison.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-30

Mise à jour du rôle d'évaluation et des rôles de perception, écriture comptable

ATTENDU la réception de certificats modifiant la valeur imposable du rôle d'évaluation 2013 qui passe de 121 318 600\$ à 121 502 800\$, lesquels seront traités sous la cote mise à jour « D » de 2013;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger les rôles de perception pour enregistrer les modifications décrétées avec la présente mise à jour ;

ATTENDU que la vente de l'immeuble de la CDIC sis au 530 de la rue Massicotte au Centre de la Petite enfance Flocon de Rêve le 8 juillet dernier est traitée par le service d'évaluation de la MRC avec la présente mise à jour, lequel traitement accorde un crédit en taxes municipales au montant de 1 300,07\$;

ATTENDU que la CDIC demande que les montants qu'elle reçoit autant en crédit de taxes, d'assurances ou de location de la pelle mécanique, soient appliqués contre le capital dû en taxes municipales pour son usine de transformation de produits alimentaires de la rue Saint-François-Xavier avec dispense du paiement des intérêts et des pénalités puisqu'elle est un organisme para municipal à but non lucratif dont la mission est le développement économique de notre municipalité et où tous les surplus engrangés sont réinvestis dans les projets municipaux;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal homologue la mise à jour de la valeur imposable du rôle d'évaluation, laquelle sera traitée sous la cote mise à jour « D » de 2013;

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables.

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de monsieur Fernand Lindsay situé au 50, rang Bas-de-la-Grande-Ligne à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

2013-12-31

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h40.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général